

feintes réponses (1). On lui demandera alors comment, lorsqu'en 1574 le comte Louis (de Nassau) entra dans les pays d'Outre-Meuse, brûlant tout sur son chemin, et prétendant passer la Meuse, pour pénétrer en Brabant, les gentilshommes et capitaines desdites bandes et toute la noblesse du pays ne se réunirent pas pour résister audit comte Louis, quoiqu'ils en fussent requis et priés par le grand commandeur, mais qu'au contraire ils s'excusèrent tous, et aucun d'eux ne se présenta à l'armée de V. M., ni se trouva à la bataille où ledit comte fut tué, comme c'est de notoriété publique. Et l'on aura en cela une preuve de l'affection que lesdits gentilshommes, capitaines et noblesse portent à V. M.

» Et afin que V. M. s'en assure mieux encore, qu'on lui demande pourquoi les états de Brabant et de Flandre, étant redevables, les premiers, de plus de 500,000 florins sur les aides depuis l'année 1557, ainsi que l'atteste le conseil des finances, et les autres de près de deux millions de florins, n'ont pas secouru les soldats espagnols, et empêché ainsi qu'ils ne se mutinassent, puisque, un mois auparavant, ils savaient que ceux-ci étaient dans l'intention de le faire; et s'il répond en alléguant les nécessités auxquelles les états avaient à pourvoir, on répliquera qu'elles ne doivent pas être bien grandes, car ils ont levé tant de troupes qu'elles leur coûteront beaucoup plus, et puisqu'ils ont de l'argent pour lever des troupes dont on n'avait pas besoin, ils pouvaient en avoir pour prévenir ladite mutinerie, d'autant plus que ce n'était pas de l'argent qu'on réclamait d'eux, mais leurs obligations, au moyen desquelles on s'en serait procuré.

» Il faut lui demander aussi pourquoi ils firent l'édit qui déclarait rebelles les soldats espagnols mutinés, et ordonnèrent qu'on le publiât dans toutes les provinces, quoique ce fût une chose si contraire au service de V. M., et pourquoi, le duc d'Arschot, le comte de Mansfelt et moi étant à Bruxelles, ils prirent cette résolution, sans attendre que nous fussions présents. S'il dit que c'était pour apaiser le tumulte de Bruxelles, qu'on lui réplique qu'il suffisait alors de publier l'édit en cette ville, sans lui donner la même publicité dans toutes les provinces, ainsi qu'on l'a fait, circonstance qui démontre bien leurs mauvaises intentions.

(1) ... A lo cual el darà algunas vanas y finjidas respuestas.

» Il faudrait savoir encore de Rassenghien comment le conseil d'État ne prit pas des mesures pour réprimer les insolences des bourgeois de Bruxelles, ainsi que pour châtier ceux qui tuèrent mon domestique, qui allèrent enlever les armes de la maison du comte de Berlaymont, qui maltraitèrent de paroles le duc d'Arschot à la porte de Hal, quand il leur demandait de laisser entrer les Wallons arrivés dans le faubourg, qui restèrent en possession des clefs des portes, après les avoir ôtées au comte de Mansfelt, gouverneur de la ville, et qui firent mille autres choses des plus scandaleuses, notamment en forçant le magistrat, à main armée, de révoquer un édit publié par lui le jour même;

» Pourquoi le conseil consentit que nous fussions détenus au palais, don Alonso de Vargas, le mestre de camp Julian Romero et moi, et que lesdits de Bruxelles, chaque nuit, prissent les armes, disant que nous voulions nous sauver par les remparts, soulevant le peuple et commettant beaucoup d'autres scandales. S'il répond que le conseil a été étranger à tout cela, on lui répliquera que, si le conseil y a été étranger, et s'il n'était ni obéi ni respecté, pourquoi ne quittait-il pas la ville, pour se retirer dans un lieu où tous ceux qui avaient à négocier avec lui pussent le faire librement? S'il dit que la ville ne laissait pas sortir les membres du conseil, il faut lui demander pourquoi ils ne sollicitaient pas les ministres de V. M. de venir avec des troupes leur rendre la liberté, et au contraire prenaient en mal que ceux-ci, instruits de leur situation, voulussent venir pour ledit effet.

» Il faut savoir dudit Rassenghien si le conseil nous tenait prisonniers, don Alonso, le mestre de camp Julian Romero et moi, et s'il dit que non, lui demander pourquoi, lorsque Rassenghien et moi nous devions aller à l'écluse de Willebroeck, afin d'y avoir une entrevue avec les colonels allemands, Sancho d'Avila et les autres chefs espagnols, le conseil m'obligea de donner ma parole que je retournerais auprès de lui : indice très-grand qu'il nous tenait prisonniers.

» Il faut encore lui demander pourquoi, le conseil s'assemblant au palais, et moi faisant partie de ce corps et me trouvant dans le même palais, on ne m'appela pas à ces assemblées, excepté de temps en temps et à la dernière heure, et pourquoi on ne me communiqua pas l'octroi qu'on donna aux états de Brabant pour qu'ils pussent lever des troupes ;

» Pourquoi l'on ne me communiqua pas non plus les dépêches de V. M.

que le marquis d'Havré apporta, sinon douze ou treize jours après, et l'on ne me montra pas les lettres que le conseil écrivait à V. M.

» Il faut encore lui demander pourquoi les dépêches militaires n'étaient pas résolues avec la participation de ceux que V. M. a nommés pour le conseil de guerre, et comment, sans leur avis, on a retiré les garnisons ordinaires et les vieux soldats des frontières de France et des côtes de Flandre, pour les faire venir à Gand, à Malines et en d'autres lieux situés plus à l'intérieur, alors que l'ennemi est avec sa flotte non-seulement en l'île de Walcheren, mais encore dans la rivière d'Anvers, et que tout le pays est en armes, d'où il est résulté que les rebelles ont brûlé Blanckenberghe sur la côte de Flandre; et pourquoi, sans communication avec le conseil de guerre, on déplace chaque jour les troupes, en s'attachant à séparer les corps espagnols et allemands que V. M. a ici, et à les disséminer en des endroits où ils ne peuvent rendre de services, ni se rassembler en cas de besoin, tandis que, d'un autre côté, les levées de gens de guerre que font les états se poursuivent : preuve manifeste de la mauvaise intention que doivent avoir le conseil et lesdits états.

» Et, à la même fin, on peut lui demander pourquoi ils ont enrôlé toute la noblesse et publié le ban et l'arrière-ban, et quelle raison ils ont eue de le faire maintenant plutôt qu'il y a deux mois.

» Par ces demandes, et par les réponses que Rassenghien y fera, Votre Majesté reconnaîtra clairement que tout ce que les états et le conseil font tend à chasser de ce pays la nation espagnole, à vivre en liberté et, s'ils ne peuvent y réussir, à provoquer un soulèvement général. C'est ce que comprennent tous les ministres que V. M. a ici, et il leur paraît que, si V. M. ne témoigne pas son mécontentement de la conduite du conseil et des états, et ne châtie pas leurs excès, lesquels, à mon avis et à celui de tous, ont été très-grands en faits et en paroles, V. M. perdra les Pays-Bas, et que l'Italie suivra l'exemple de ces provinces. Par ce que je dois au service de V. M., je ne puis laisser de la supplier de nouveau qu'elle ne tolère pas de semblables insolences, et n'ajoute pas foi à ce que lui dira le baron de Rassenghien, car il donnera à V. M. des informations très-contraires à la vérité (1). »

(1) Voy. le texte de toute cette partie de la lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXXII.

Roda entre ensuite dans des détails dont voici le résumé. Les gens de guerre des états ont pris possession du château de Vilvorde, contre la volonté, dit-on, du lieutenant du châtelain. — On raconte publiquement que, si Rassenghien n'apporte pas, dans le temps qui lui a été limité, l'ordre du Roi pour la sortie des Espagnols et pour la paix avec ceux de Hollande et de Zélande, tout le pays se soulèvera afin d'expulser les Espagnols par force. Roda croit à ce bruit comme à l'Évangile (1), en voyant la manière dont procède le conseil d'État. — On tourmente le colonel Charles Fugger, parce qu'il s'est montré grand serviteur du Roi ; on dissémine son régiment ; on a tâché de gagner son lieutenant, et l'on en a fait de même pour ceux des autres colonels. — Le Roi s'émerveillerait d'ailleurs, s'il avait connaissance des lettres que ceux du conseil d'État écrivent, depuis qu'ils se voient soutenus par la nation en armes. Ils en ont, ce jour même, écrit une à Roda qui l'a forcé de leur rappeler la charge dont il est revêtu. — Le *proveedor* Juan de Issunca, qui a servi et sert très-bien le Roi, se plaint beaucoup de ce que tous les marins de la flotte veulent passer à l'ennemi (2). — Le conseil cherche à licencier Pollviller et le Fugger ; plût à Dieu qu'il le fit en les payant ! mais il ne le fera pas ; il les renverra, ainsi que quelques compagnies, et retiendra les autres avec leurs lieutenants, pour les avoir à sa dévotion. — Il cherche aussi à réformer le *tercio* du mestre de camp Valdès, et à dissoudre le régiment de Mondragon, composé des meilleurs soldats wallons qu'il y ait aux Pays-Bas (3), afin que les états et le prince d'Orange les prennent à leur service. — Il traite fort mal, de paroles et par lettres, le colonel Verdugo, à cause qu'il est venu se joindre, à Anvers, aux autres colonels et à Sancho d'Avila ; il voudrait lui ôter son régiment et la charge d'amiral qu'il a en Hollande. — Enfin les insolences des naturels du pays vont en augmentant chaque jour, jusqu'à ce point que les prédicateurs osent dire déjà qu'on peut, sans scrupule de conscience, tuer les Espagnols, qui font tant de mal au pays ; et c'est là le langage qui se tient communément

(1) ... *Yo no pongo duda sino que ello es verdad, y lo tengo por evangelio.*

(2) ... *Anda clamando sobre la armada, porque todos los marineros se le quieren ir al enemigo...*

(3) ... *Asimismo quieren deshacer la coronelta de Mondragon, que son los mejores Valones de guerra que aquí hay.*

dans toutes ces provinces (1). — Il n'a pas été possible de persuader les membres du conseil d'État de venir à Anvers ou à Malines : ils répondent toujours qu'une fois l'affaire d'Alost arrangée, ils mettront dans Bruxelles un ordre tel que personne ne pourra s'en plaindre.

Liasse 566.

1707. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite d'Anvers le 6 et fermée le 7 septembre 1576.*

« Hier mercredi, nous reçûmes la nouvelle que, la veille, à dix heures et demie du matin, le grand bailli de Brabant (2), M. de Glymes, au nom et comme lieutenant du colonel des états de Brabant, lequel se nomme M. de Hèze (3), avec les deux compagnies mises en garnison à Bruxelles, alla au palais, où étaient en conseil les comtes de Mansfelt et de Berlaymont, le président du conseil privé, d'Assonleville et les deux secrétaires Berty et Scharemberger. Ayant brisé les portes à coups de hache, il arrêta les ministres susnommés, leur ôta leurs épées, les conduisit à pied, précédés et suivis de deux escouades d'arquebusiers, de trente hommes chacune, les mèches allumées et mises dans les serpentines, à la maison de la place dite du Pain (*Broothuys*), d'où sortirent, pour être conduits au supplice, les comtes d'Egmont et de Hornes; là ils furent tous enfermés, chacun en une chambre séparée. De Glymes prit aussi les conseillers Fonck, Boisschot et del Rio, du conseil privé. Ils sont à la recherche du conseiller Sestich et d'autres qui ont servi V. M. pendant les troubles passés; et à ce qu'on apprend, c'est le prélude d'un soulèvement général des états, qui se sont ligués dans ce but.

» Les états de Brabant envoyèrent hier ici un officier de la ville d'Anvers, nommé Abraham de Hertoghe, avec des lettres de créance pour le

(1) *Las fuerzas y desvergüenzas de estos crescen cada dia, hasta atreverse ya los predicadores á decir que sin escúpulo de consciencia se pueden matar los Españoles que tanto daño hacen en el país, y este es el lenguaje comun en todos estos países.*

(2) Jacques de Glymes, dont il est question ici, n'était pas « grand bailli de Brabant; » il était « bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant. » Mais, comme il était le principal officier de justice du souverain dans la province, on l'appelait « grand bailli de Brabant » par corruption et une sorte d'usage.

(3) Guillaume de Hornes. Voy. p. 514, note 5.

magistrat, le gouverneur Champagny, le comte d'Eberstein et le trésorier Schetz. Selon ce que ledit comte m'a rapporté, la commission pour lui était qu'il tint et gardât cette ville pour V. M. et les états de Brabant; qu'il retirât quatre de ses compagnies de Bois-le-Duc, où ils mettraient eux-mêmes garnison; qu'on lui payerait immédiatement la solde de son régiment, et ensuite tout ce qui lui était dû, ainsi qu'à ses soldats. Je crois que les commissions pour les autres étaient dans le même sens ou pires encore, puisqu'ils m'en ont fait mystère.

» Je fus averti hier que ledit de Hertoghe était porteur de l'ordre de me prendre, dans la supposition que ces autres qui sont ici lui prêteraient leur concours. D'après cela, et de l'avis des ministres de guerre de V. M., qui se réunirent chez moi, je montai dans un coche et vins en cette citadelle. Et comme, du conseil d'État, il n'y avait plus de libre que moi, qui tiens mon titre en vertu de lettres patentes de V. M., il parut convenable que je me misse à la tête de tous ceux qui sont ministres de V. M. et résolus à suivre son parti, en ma qualité de membre du conseil à qui V. M. a confié le gouvernement général de ces pays.

» La plus grande difficulté qu'il y avait en cela était de savoir si le comte d'Eberstein et les autres colonels voudraient me reconnaître pour tel. Je fis appeler aujourd'hui le comte. Il vint avec Charles Fugger, et nous en conférâmes. Rien ne fut résolu, parce qu'ils désirèrent en communiquer avec le baron de Fronsperg. Cette après-dinée, ils sont venus en conseil. Le comte a mis en avant beaucoup de difficultés, toutes imaginées par Champagny; mais à la fin il a cédé aux raisons qui lui ont été alléguées, après que Charles Fugger, comme très-bon serviteur de V. M., l'eut pressé jusqu'à se mettre en colère, disant que, lui, il me reconnaissait pour son supérieur et promettait de m'obéir en tout ce que j'ordonnerais pour le service de V. M.; et cela avec de grandes marques d'affection et en des termes très-honorables qui lui méritent certainement la grâce de V. M. (1). La même déclaration a

(1) ... Aunque el conde hizo muchas dificultades, forjadas todas por Champañi, en fin se le venció de razones, y Carlos Fucar, como muy buen criado de V. M., apretó con cólera el negocio, y dixo que él me reconocia por superior y prometia de obedescerme en todo lo que ordenasse del servicio de V. M., y esto con mucha afición y palabras muy honradas, que cierto ha obligado á V. M. á que le haga merced.

été faite par le baron de Fronsperg et le comte d'Eberstein lui-même. Tous, en nous séparant, m'ont promis d'accomplir ce dont ils sont convenus avec moi.

» Aussitôt j'ai ordonné au comte de ne retirer aucune de ses compagnies de Bois-le-Duc ni de Maëstricht, mais au contraire d'inviter ses lieutenants, tant dans ces deux villes qu'ici, à être plus que jamais sur leurs gardes. J'ai de même prescrit à Charles Fugger de faire descendre du pays d'Outre-Meuse en Brabant cinq de ses compagnies, afin de renforcer ceux de nos gens qui devront y être rassemblés. J'ai mandé à M. de Hierges que, après avoir laissé garnison dans les lieux de Hollande où cela sera le plus nécessaire, il vienne avec les treize enseignes d'Espagnols et les autres troupes qu'il pourra emmener. Enfin j'ai appelé les Espagnols demeurés dans les îles de Duyveland et de Schouwen, et les sept compagnies de cheval-légers qui sont en Hainaut : tout ce monde rassemblé en Brabant, dont nous occupons les principales places, on tâchera de défaire les gens que les états ont levés, car c'est là seulement ce qui se peut conserver pour V. M.

» Il a été résolu aujourd'hui que tout corps de troupes qui le pourra attaquera et dispersera les levées qu'on fait dans les villages. On commencera ainsi à mettre ordre le mieux possible à toutes ces affaires. Je ne ferai, du reste, ni ne commanderai rien sans l'avis de ceux du conseil de guerre et des autres ministres que V. M. a en ce pays.

» Le magistrat de cette ville m'a fait représenter aujourd'hui combien il regrette ce qui s'est passé à Bruxelles, en protestant qu'il n'avait reçu aucun avis de pareille chose, et qu'elle a eu lieu à son insu et contre son gré. J'ai parlé longuement à ses députés sur la gravité du délit, et demandé pour demain, à neuf heures, le magistrat lui-même, à qui j'ai fait savoir que déjà les colonels m'ont reconnu pour leur supérieur, afin qu'il suive leur exemple. Que V. M. soit persuadée que ce premier résultat obtenu est d'une importance sans égale. Ce qu'il faut à présent, c'est de maintenir la ville d'Anvers dans l'obéissance. On y parviendrait, si Champagney ne s'y trouvait pas, car c'est lui qui remue tous les esprits. Au cas qu'il continue, il faudra bien lui mettre la main sur le collet. Déjà aujourd'hui il a commencé à dire qu'il ne me reconnaîtra pas pour son supérieur, ni admettra

que je puisse tenir conseil, etc. Je ne recourrai, du reste, à une telle mesure que lorsque je me serai convaincu que le service de V. M. l'exige.

» Le duc d'Arschot se fit malade le jour de l'emprisonnement. Le lendemain; il alla visiter les prisonniers, et porta des messages d'eux aux états. C'est là ce qu'on dit; mais je ne puis l'affirmer, quoique j'y croie. On saura bientôt si ce qui vient d'arriver est le prélude d'un soulèvement général. »

Roda termine, en disant au Roi qu'il lui fait parvenir cette dépêche par des voies extraordinaires, attendu que les chemins sont interceptés, et en l'engageant à envoyer promptement aux Pays-Bas un chef qui soit personne de qualité et d'expérience, « car, ajoute-t-il, alors même que j'aurais de la » santé, je n'ai pas l'expérience que de telles affaires exigent, et il y en aura » plusieurs qui feront difficulté de m'obéir (1). »

Liasse 567.

1708. *Lettre de Gerónimo de Roda aux états de Brabant, écrite du château d'Anvers, le 7 septembre 1576.* Il les requiert de faire mettre en liberté les seigneurs du conseil d'État :

« Messieurs, j'entendz comme les souldatz qu'avez fait lever depuys naguères en dessoubz le sieur de Hèze se sont tant advanchez d'avoir, le III^e du courant moys, trop témérairement, sans aucun respect de l'auctorité royale de Sa Majesté, par grande violence de main armée, entré en sa maison royale de Bruxelles, rompantz les portes d'icelle, et en la chambre du conseil d'Etat saisiz les seigneurs d'icelluy conseil que lors s'y trouverent présens, et depuys encoires aultres conseillers et ministres du Roy, et de fait les constituez prisonniers sur la maison de ladicte ville dicte *het Broothuys*, où encoires de présent les détiennent bien estroitement gardez et enserrez. Et nonobstant que le commun bruict courre (comme aucuns peuvent avoir entre le peuple divulguez) que ce soit esté fait par voz ordonnances, sy n'y ay sceu adjoûter foy, pour ne pouvoir croire qu'ugne acte tant deshonneste seroit par vous esté commandée, ny moings par vostre consentement exécutée, de tant plus que ce fait ne se peult entendre estre perpétre seulement sur lesdicts seigneurs du conseil, ains en la personne

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXXIII.

propre de Sa Majesté, laquelle s'est à iceux confié (*sic*) le gouvernement général de ses pays de par dechà. Et me suys certainement trouvé en tristesse, entendant de quelle scandaleuze voye ilz ont esté en publicq. traicté par lesdicts souldartz, en les quictans les espées et armes qu'ilz avoyent sur eux, les faisans marcher à pied comme s'ilz eussent esté malfacteurs. Or, en cas qu'ainsy est que par vostre charge et voloir ledict saisissement soit esté fait, ne me puis excuser, ains la raison m'oblige et contrainct, vous escrire et advertir par cestes, comme celluy seul qui dudict conseil d'Etat est resté en liberté, affin qu'il vous plaise de faire remettre en franchise lesdicts seigneurs, sans voloir permettre qu'ung tel publicq scandal et offence en l'autorité de Sa Majesté soit en aulcune manière continué : car d'aultre sorte la charge qu'icelle m'at commise, ensemble aux seigneurs les conseillers et chieffz de la guerre qui sont par dechà, seroit très-mal employée, voire auroit Sa Majesté très-juste tiltre de nous y en reprendre aigrement, sy ne faisons l'obligé devoir à les donner le secours nécessaire : ce que en tel cas sommes déterminez de faire en brieff, requérant néantmoins de voz résolutions sur ce à prendre m'en advertir incontinent. A tant, messieurs, prie le Créateur vous inspirer sa divine prudence. Du chasteau d'Anvers, ce vii^e de septembre 1576.

» GERÓNIMO DE RODA. »

Archives du royaume : registre des états de Brabant n° 530, folio 126.

1709. *Lettre de Gerónimo de Roda aux gouverneur, margrave, amman, bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers, écrite du château d'Anvers, le 8 septembre 1576* (1). Il leur prescrit de s'adresser à lui pour toutes les affaires qui sont du ressort du conseil d'État, et d'obéir à ses mandements et ordonnances tout comme s'ils étaient émanés de ce conseil :

« Monsieur, très-chiers et bien-aymez, comme j'à aurés entendu la téméraire et impermissible audace perpétrée par les estatx de Brabant contre Sa Majesté, ayans (sans aulcun respect qu'ilz doivent et sont redevables à son auctorité royalle, et en se oubliant si avant de leur obligation, hommage et léaulté), par grande violence de main armée, entrez en sa maison

(1) Il écrivit, dans la même forme, le 17 septembre, aux états des provinces.

royalle à Bruxelles, et de fait rompues les portes d'icelle, et en la chambre du conseil d'Estat prins prisoniers les seigneurs d'icelluy conseil qu' alors s'y trouvaient assistans, leur quictant les espées et armes qu'ilz avoient sur eulx, et ignominieusement, et comme s'ilz heussent estez malfaiteurs, les firent (en garde des gens armez) marcher à pied, publicq et scandaleusement, sur la maison de ladicte ville dicte *het Broothuys*, où que de présent les détienent en estroicte prison : par où, et attendu que Sa Majesté (comme vous est notoire) avoit commis le gouvernement général de ses pays de par deçà audict conseil d'Estat, duquel à présent n'est demouré en liberté aultre conseiller que moy seul, en quoy par ainsy, selon droict et raison, se conserve, comme doibt estre conservé, ledict gouvernement général et l'autorité que y en deppend, vous ay bien vouluz advertir par cestes que, pour certaines bonnes considérations, ay prins mon logis en ce chasteau, qu'est la maison royale de Sa Majesté, pour d'icy pourveoir, mander et ordonner toutes les choses et affaires de son service, du bien publicq et tranquillité de sesdicts pays de par dechà, jusques à ce que lesdicts seigneurs dudict conseil soient remis en leur entière liberté, ou que Sa Majesté y en ayt aultrement pourveu. Et partant vous encharge, et néanmoins au nom et de la part d'icelle ordonne, que toutes les choses que vous pourront occurrir et que estes accoustumiers et obligez à demander ou communiquer audict conseil d'Estat, me les venez à demander et communiquer, affin que j'en puisse sur le tout pourveoir comme pour le service de Dieu, nostre seigneur, de Sa Majesté et du bien commung et repos de ceste ville, plus se trouverat convenir; et de mesmes, que tous les mandemens et ordonnances que de ma part (en icelle qualité) vous seront envoyez, signez de mon nom et seellez du seel de Sa Majesté, obéissez, accomplissez et exécutez, et les faictes obéyr, accomplir et exécuter, selon leur contenu, comme mandemens et ordonnances dudict conseil d'Estat, sans y faire ou mettre obstacle, excuse ny contradiction aulcune, pour convenir ainsi au service de Sa Majesté, nonobstant que ne se vont dépeschez par les secrétaires dudict conseil d'Estat, puisque aussi les sçavez estre en ladicte prison (1).

(1) Dans la lettre que Roda écrivit aux états, il ajoutait ici :

« Vous advertissant bien acertes que n'ayés à obéyr aultres mandemens ou ordonnances que

» A tant, monsieur, très-chiers et bien-aymez, Nostre-Seigneur soit garde de vous. Au chasteau d'Anvers, ce viii^e de septembre 1576.

» GERÓNIMO DE RODA. »

Archives du royaume : registre des états de Brabant, n° 330, folio 127.

1710. *Lettre de don Diego de Cúñiga au Roi, écrite de Paris, le 9 septembre 1576.* Il a su que le roi et la reine mère ont fait appeler le duc d'Alençon, en lui représentant l'état où se trouvent les affaires des Pays-Bas, et en lui offrant de l'aider, s'il veut aller dans ce pays (1).

Archives de l'Empire à Paris : collection de Simancas, B 40^{er}.

1711. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite d'Anvers, le 10 septembre 1576.* Un certain Serrafó (?) vint à Anvers, il y a trois jours, par ordre des états de Brabant, pour publier un édit ; il ne vit pas Roda, et parla seulement à M. de Champagny, comme gouverneur de la ville, et au comte d'Eberstein, qui en a la garde. Les ministres de guerre du Roi et Roda, l'ayant su, jugèrent que venir dans une ville comme celle-là faire une publication de la part d'états révoltés, était un acte répréhensible, d'autant plus que cela arrivait presque immédiatement après que les mêmes états y avaient envoyé Abraham de Hertoghe, avec des lettres de créance pour le comte et Champagny, ainsi que le Roi en a été informé (2). En conséquence, et de

iceulx qui seront (comme dict est) signez de ma main, jaçoit qu'ilz pourriont estre intitulez « dépeschez au conseil d'Estat », signez par aulcungs desdicts secrétaires, et scellez du seel de Sa Majesté, d'aultant que sçavez lesdicts seigneurs en la prison : par où se doibt clairement entendre qu'ung tel despesche auroient fait par pure force et contraincte. Et combien aussy qu'aucuns seigneurs dudict conseil estans en Bruxelles ne sont en ladiete prison, sy ne se peut-on toutesfois dire qu'ilz soient en liberté, mais bien, au contraire (ainsy que notoirement l'on sçait), en la subjection desdicts estatz, souldartz et commung peuple illecq. »
(*Analectes belgiques*, 1830, in-8°, p. 210.)

(1) *He sabido que el rey y su madre han embiado á llamar al duque de Alanson, representándole de la manera que se halla lo de Flandes, y que, si quiere tratar de yr á aquellos Estados, le ayudarán...*

(2) *Paresció á los ministros de guerra de V. M. y á mí que este era un mal lenguaje, que en una villa como esta, viniessse de parte de unos estados revelados á hacer ninguna publicacion, mayor-*

l'avis de tous, Roda enjoignit au prévôt de la cour, Melchior de Camargo, de prendre ledit Serrafio et de le conduire à la citadelle, afin qu'on connût plus particulièrement de lui la cause de sa venue. Camargo le prit hier, au sortir de la maison du comte d'Eberstein, où il avait diné avec Champagny et d'autres. Comme il le menait à la citadelle, le comte, en ayant été averti, accourut avec sa garde et beaucoup d'autres de ses soldats pour enlever le prisonnier des mains de Camargo : ce qu'il fit, après une lutte dans laquelle le prévôt fut dangereusement blessé, ainsi que huit de ses hallebardiers, et l'un de ceux-ci tué. — Cet événement et le tumulte qu'il fit naître pouvaient avoir les suites les plus désastreuses : car les soldats de la citadelle, apprenant ce qui se passait dans la ville, se préparèrent à marcher au secours des Espagnols qui s'y trouvaient. Heureusement que tout se calma, lorsqu'on sut que le comte d'Eberstein avait fait conduire chez lui Serrafio et Camargo. — Le comte se plaignait beaucoup que Camargo eût pris Serrafio à la porte de chez lui et après qu'il y avait diné. Il ne considérait pas, et moins encore Champagny, qui le gouverne, le mal qu'il y avait à ce que cet homme, ayant été mal intentionné et pris, pour quelques soupçons, du temps du duc d'Albe, se présentât ainsi, de la part des états, pour publier un édit, sans qu'on sût ce que c'était, puisqu'il pouvait s'agir d'une chose qui eût occasionné un grand trouble (1). — Roda fit dire au comte qu'il envoyât le prisonnier à la citadelle ; que cela convenait au service du Roi. Le comte répondit qu'il enverrait Camargo, mais que Serrafio devait retourner à Bruxelles pour affaires qui intéressaient le service royal. — Camargo y fut donc conduit seul, avec son lieutenant, l'un et l'autre blessés, dans un chariot que des soldats escortaient. — Depuis, Charles Fugger est venu dire à Roda, de la part des colonels (allemands), que le retour de Serrafio à Bruxelles était nécessaire. — Roda blâme cette conduite des colonels, qui auraient dû être plus fermes et plus

mente que llovia sobre mojado, porque, luego que sucedió lo de Bruselas, vino aquí un Abraham de Hertoghe, de parte de ellos, con cartas de creencia, como por otras he avisado á V. M., para los dichos governador y conde.

(1) ... No mira él, ni menos Xampañi que es el que le gobierna, lo mal que era que este hombre, habiendo sido mal intencionado y preso por algunas sospechas en tiempo del duque de Alva, viniese de parte de los estados á publicar ningun edicto, sin saber lo que era, porque pudiera ser cosa que se siguiera de ello grande alteracion.

résolus; il y voit l'intention de demeurer neutres, et de se poser en médiateurs; il croit que ce sont les états, ou Champagney, qui les ont induits à en agir ainsi (1). — Les colonels ont écrit hier aux états sur l'emprisonnement du conseil; Roda leur a écrit également, ainsi qu'au duc d'Arshot (2). Jusqu'à ce moment ils n'ont pas répondu. — En attendant, on fait tout ce qui est possible. Les sept compagnies de cheveu-légers qui étaient en Hainaut ont été appelées en Brabant, pour se joindre aux autres et attendre l'infanterie espagnole qui est en Hollande et dans les îles. — Les mutinés qui occupent Alost persistent à vouloir être payés, et il n'y a pas moyen de les satisfaire. Roda craint qu'ils ne se portent à des désordres, car jamais des vassaux du Roi ne montrèrent une plus grande impudence, et il importe que le Roi, après l'arrivée du nouveau gouverneur, la fasse réprimer (3). — A ce point de sa lettre, les colonels Pollviller, Fronsperg, Charles Fugger et Cornelis Van Eynde sont venus le trouver, mais non le comte d'Eberstein, qui, à la persuasion de Champagney, s'en est dispensé, sous prétexte qu'il scandaliserait les bourgeois en le faisant. Il a été question des violences exercées contre le prévôt de la cour et des mauvais traitements qu'on lui a fait subir. Les colonels ont donné pour excuse de la conduite du comte d'Eberstein, qu'il avait cru que c'était chez lui qu'on avait pris Serrafó, et qu'il avait beaucoup

(1) ... *Los coroneles, que convenia que estubiesen muy enteros y firmes para las cosas del servicio de V. M., veo que ya se quieren mostrar neutrales, y ponerse de por medio para aquietar estas cosas, todo por inducimiento de los estados ó Champañi...*

(2) Voy., p. 356, la lettre de Roda aux états de Brabant.

Dans celle qu'il écrivit au duc d'Arshot, il lui témoignait son étonnement que, en présence de lui, qui était du conseil d'État, qui de plus était le premier baron de Brabant (*uno del consejo de Estado y el mas principal baron de Brabante*), un événement tel que celui du 4 septembre fût arrivé, et qu'il ne s'y fût pas opposé, comme le service du Roi et l'autorité dont il était revêtu personnellement l'exigeaient (*Es de maravillar mucho que de la parte de V. S. no se haya hecho la demostracion y resistencia que al servicio de S. M. y á la propia autoridad de V. S. convenia*). Il le suppliait de sortir de Bruxelles et de venir à Anvers, où tout le monde le servirait (*donde V. S. será servido de todos*), où ils pourvoiraient ensemble à ce qui convenait pour la mise en liberté des seigneurs du conseil détenus, et prendraient toutes les mesures que réclameraient le service du Roi, ainsi que le bien et la tranquillité du pays.

(3) ... *Temo que no querran hacer cosa buena, segun va adelante su desvergüenza, que cierto es la mayor que vasallos de V. M. han hecho, y así conviene que lo mande remediar por la mejor vía que ser pueda, venido aquí nuevo gobernador.*

de vin dans la tête, ajoutant qu'il regrettait ce qui s'était passé (1). — Don Alonso de Vargas part demain pour aller rejoindre sa cavalerie. Il la rassemblera, afin d'empêcher que des levées et des rassemblements de gens de guerre ne se fassent contre le service du Roi.

Liasse 567.

1712. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 11 septembre 1576.* Il a appris avec déplaisir la mutinerie des soldats espagnols et wallons, ainsi que le peu de conformité et d'intelligence qu'il y a entre ses ministres aux Pays-Bas; il transmet aux chefs de ses troupes l'ordre d'obéir au conseil; il n'a pas appris avec moins de déplaisir les levées de gens de guerre faites par les états; il veut qu'elles cessent incontinent; il annonce le prochain départ de don Juan d'Autriche, dont la venue en Espagne a été indispensable, et qui sera précédé aux Pays-Bas du seigneur de Selles; il envoie au conseil une circulaire destinée aux gouverneurs des provinces :

« LE ROY.

» Très-chiers et féaulx, nous avons receu diverses voz lettres de temps à aultre, et entre aultres celles du mois d'aougst, par lesquelles nous advertissez de la mutinerie des soldatz espaingnoz et aultres, et ce quy en est ensuiivy. Tout ce veu et entendu, et meurement là-dessus délibéré, vous y avons bien voulu respondre par ceste ce que s'ensuit :

» Assçavoir, en premier lieu, que povez bien estre assheurez que nous a despleu très-grandement tout ce qu'illecq a succédé, et mesmes d'entendre qu'il n'y a point entre tous la conformité et bonne intelligence que comme entre ministres nostres se doibt avoir; et ainsy vous enchargeons et commandons bien expressément que, laissant toutes aultres choses à part, vous entendez tous ensemble à la deffension de noz pays et Estatz de par delà, et offension des ennemis d'iceulx : quoy faisant, se fera ce que convient au service de Dieu et nostre, et à l'universel, particulier et propre bénéfice

(1) *Dióse de parte del conde por escusa haberle dicho que Camargo le habia prendido en su casa, y que esto y tener mucho vino en la cabeza le hizo mas tener cólera de lo que conviniera, de que dicen haberle pesado.*

vostre et de nosdictz pays et Estatz, le gouvernement desquelz vous avons mis en mains avec sy grande confidence, qu'icelle vous oblige beaucoup de correspondre en ce à la confidence qu'avons de vostre grande fidélité et léaulté.

» Quant aux ministres de la guerre, nous envoyons samblablement commandement et ordonnance qu'ilz facent ce qu'ilz doibvent et vous obéissent comme à nous-mesmes (1); et pour ce que, à cest effect et tous aultres de nostre service, sera grandement à propos que les Espaignolz et Walons mutinez soyent pacifiez (sy jà ilz ne le sont), vous enchargeons très-grandement de pacifier les ungs et les aultres, puisque seront jà arrivées les lettres de deux cens mil escuz quy auront servy pour cecy et aultres choses fort nécessaires.

» Et commanderez, en nostre nom et de nostre part, aux coronelz, capitaines et aultres chiefz de guerre, que nostre intention est qu'ilz vous obéissent comme à nostre propre personne, et qu'ilz voysent à leurs garnisons, comme samblablement nostre ordonnance et volonté est que cessent toutes levées de gens de guerre et se mectent à bas les armes de la part des estatz et du peuple, afin que tous soyent en bonne conformité et toute unité fraternelle, pour le service de Dieu et nostre, et la résistance des rebelles et communs ennemys de tous.

» Oultre ce, vous voulons bien advertir qu'il nous a fort despleu, pour les raisons qu'il y en a et vous laissons considérer, la levée des gens de guerre qu'on a permis en aucuns quartiers de noz Estatz de par delà, et, pour ceste cause, vous enchargeons et commandons expressément et précisément qu'en ayant receu ceste nostre lettre, vous, sans réplique ny attendre aultre nostre ordonnance, donnez tout ordre que convient afin que réellement et de faict toutes lesdictes levées d'armes soyent ostées, révoquant toutes les commissions quelzconques que pourront avoir esté données, sans qu'en aucune manière se passe en ces choses plus avant, sinon que par tous se tiengne soing, avec effect, du bien et repos desdicts Estatz : qu'est ce que nous désirons, voulons et procurerons tousjours.

» Par-dessus ce, vous voulons bien donner à entendre qu'envoyons in-

(1) Voy., sous les n^{os} 1715 et 1716, les lettres de la même date à Gerónimo de Roda.

continent par delà nostre bon frère messire Jehan d'Austrice, chevalier de nostre ordre, avec les vrayz remèdes, jà én effect tous achepez ; et pour autant que touche sa venue par deçà, dont jà aurez eu advisement, est bien que sçachez qu'elle a esté pour choses si précises et importantes qu'en nulle manière il le pavoit excuser ; mais il y a laissé tout ce que concerne son chemin, pourveu de telle manière que ne s'est perdu ny se perdra nul temps quant à son voyage, mais retournera bientost ; et espérons qu'il fera telle diligence, au retour, qu'avec l'ayde de Dieu, il sera là de brief avec lesdicts vrayz remèdes.

» Quoy nonobstant, ira toutesfois droictement illecq, avec le duplicat d'iceulx, le seigneur de Selles, gentilhomme de nostre bouche et lieutenant de la garde de noz archiers, que sommes dépeschans : faisant au surplus, en tout, ce que humainement se peult faire pour le remède des affaires de par delà ; tenant pour très-certain que vous ferez tousjours le mesme de vostre part.

» Vous veuillant bien advertir et ordonner que mettez ordre absolument que la ville de Bruxelles soit mise en repoz et tranquillité, de manière qu'on y entre et sorte avec la liberté et sheureté que se souloit.

» Avec ceste vont certaines lettres que nous a samblé bon d'escripre, en conformité de ce que dessus, aux gouverneurs provinciaulx de par delà (1), qu'adresserez à eulx avec quelque mot de lettres vostres, à l'accoustumé.

» Nous avons aussy receu voz lettres du xvij^e du passé, sur lesquelles responderons par ledict seigneur de Selles, qui partira bientost, Dieu aydant, comme dict est.

» A tant, très-chiers et féaulx, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.
De Madrid, le xi^e du mois de septembre 1576.

» PHLE.

» A. D'ENNETIÈRES. »

Original, aux Archives du royaume.

(1) Ces lettres étaient ainsi conçues :

« Mon cousin, comme j'escriptz présentement à ceulx de mon conseil d'Estat, commis au gouvernement illecq, que, pour le repoz et pacification de mes pays de par delà, soyent mises bas les levées des gens de guerre qui se sont faict de la part d'aucuns estatz illecq, vous ay bien voulu escripre ceste, afin que, de vostre part, vous y obéyssez et faictes aussy du mieulx, pour aultant que vous touche, tenant bien soing de ce qu'avez en charge, afin qu'il y soit bien et deurement pourveu, comme je confie en vous... De Madrid, le xj^e de septembre 1576. »

1713. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 11 septembre 1576. (Franç.)*

Il leur envoie les lettres de nomination de messire Lævinus Torrentius, chanoine de Liège et archidiacre de Brabant, en qualité d'évêque d'Anvers. Ils l'en avertiront incontinent, « luy enchargeant de bonne sorte de l'accepter; » feront parvenir à l'évêque de Liège la lettre qu'il leur adresse pour lui (1), et, après acceptation par le pourvu, enverront ses lettres de présentation à son ambassadeur à Rome, avec les autres pièces nécessaires.

Original, aux Archives du royaume.

1714. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 11 septembre 1576. (Franç.)*

Ayant, depuis longtemps, nommé l'abbé de Saint-Ghislain à l'évêché d'Arras, et demandé d'être averti de la pension qui pourrait lui être donnée sur cette abbaye ou sur une autre, il s'étonne de n'avoir pas encore reçu avis de l'acceptation de l'abbé, et d'apprendre, au contraire, que ledit évêché demeure dépourvu de pasteur. Il leur prescrit d'y pourvoir au plus tôt. Il les charge, de plus, de l'informer de la pension qu'il conviendra d'assigner audit prélat, afin qu'il soit en état d'exercer sa dignité épiscopale. Enfin il veut qu'ils envoient des commissaires, en son nom, à l'abbaye de Saint-Ghislain, lesquels recueilleront les suffrages des religieux pour l'élection d'un nouvel abbé.

Original, aux Archives du royaume.

1715. *Lettre du Roi à Gerónimo de Roda, écrite de Saint-Laurent le Royal, le 11 septembre 1576.* Juan de Olaegui lui a apporté la lettre de Roda du 15 août; il avait reçu, le 24 du même mois, celle du 7, et antérieurement celles du 3, du 16, du 17 et du 27 juillet.

Il approuve que don Alonso de Vargas, Julian Romero et lui soient sortis de Bruxelles, surtout s'il est vrai, comme des lettres particulières l'annoncent,

(1) Dans cette lettre, le Roi disait qu'il avait été mû à nommer Torrentius, « heu regard à la bonne relation qui lui avoit esté faite de sa personne et de ses bonnes et vertueuses qualitez, vie et conversation, confiant entièrement que Dieu et son église d'Anvers en recevroient service. » Il pria l'évêque non-seulement de permettre à Torrentius, mais encore de le persuader d'accepter cette charge le plus tôt qu'il serait possible.

que, par le moyen des deux premiers, les Espagnols mutinés soient rentrés dans le devoir. Il croit qu'il en aura été de même des Wallons, puisqu'il a appris que les lettres de change des 200,000 écus envoyées d'Espagne sont parvenues aux Pays-Bas le 21 août, et qu'avec cette somme on aura pu satisfaire les uns et les autres. — On s'occupe à rassembler de nouveaux fonds, afin de soutenir les affaires jusqu'à l'arrivée aux Pays-Bas de don Juan, lequel est venu à l'Escurial pour des choses si urgentes et si importantes qu'il n'a pu absolument pas s'en dispenser : mais le Roi met tant de hâte à terminer avec lui, qu'il sera bientôt dans ces provinces (1). Roda peut l'annoncer à tout le monde, et assurer qu'il ne s'y rendra pas avec des forces, mais avec des moyens pacifiques et tels que la nation aura raison d'en être grandement satisfaite (2).

« Et puisqu'il en est ainsi, continue le Roi, et que mon intention et désir est » qu'on s'efforce de rétablir la paix, la tranquillité et le calme aux Pays-Bas, » et que, de toute manière, on éteigne le feu de la discorde qui a commencé » de gagner l'armée et le peuple, vu le préjudice qui en résulterait pour le » service de Dieu et le mien, puisqu'en effet ce serait fomenter une guerre » civile entre ceux qui, par raison, doivent vivre en frères, les uns et les » autres étant mes vassaux et serviteurs, et comme tels obligés à procurer le » bien du pays, et conséquemment le châtimement des rebelles qui y sont op- » posés, on vous dira ici ce qu'il convient à l'égard des points sur lesquels » vous et ceux qui avez dépêché Juan de Olaegui m'avez consulté. »

Le Roi, considérant que la cause principale de ce qui est arrivé est la défiance qu'il y a entre la nation et les Espagnols, désire que le peuple dépose les armes, et que les gens de guerre dont la levée a été permise par le conseil d'État soient licenciés : moyennant cela, il veut que les troupes espagnoles cessent de se rassembler, et qu'elles retournent à leurs garnisons. Il écrit dans ce sens au conseil une lettre dont il envoie copie à Roda. — Roda dira donc aux personnes qui sont intervenues avec lui dans la dépêche de Olaegui (3), que sa volonté est qu'elles se montrent très-obéissantes au

(1) ... *Que vino aquí por cosas precisas y importantes, que en ninguna manera lo pudo escusar : mas yo le quedo despachando tan de prisa que será en esos Estados muy presto.*

(2) ... *Y que no ha de ir armado sino con medios pacíficos, tales que de razón darán muy gran satisfaccion á todos los desos Estados.*

(3) ... *Que intervinieron con vos en el despacho de Olaegui...*

conseil d'État, qui représente sa personne et est chargé du gouvernement des Pays-Bas (1), et qu'elles s'efforcent de maintenir les affaires dans le meilleur état possible jusqu'à l'arrivée de don Juan. — Il tiendra le même langage aux colonels, mestres de camp et aux autres signataires de la lettre du 13 août, les remerciant, au nom du Roi, du zèle qu'ils témoignent pour son service : le Roi n'a pas jugé convenable, par de bonnes raisons, de répondre à cette lettre (2).

« A Sancho d'Avila, poursuit le Roi, je fais la réponse ci-jointe, qui est »
 » principalement en votre créance, afin que vous lui disiez, pour lui et à »
 » part, que je demeure satisfait de la diligence avec laquelle il pourvut à la »
 » nécessité et au péril qui s'offraient, diligence qui, je n'en doute pas, contri- »
 » bua puissamment à empêcher le conseil et le peuple de poursuivre avec plus »
 » de licence ce qu'ils avaient commencé, mais qu'il sache que ce que je veux »
 » est que lui et tous les autres travaillent à tranquilliser et pacifier le pays ; »
 » qu'il montre une entière soumission et obéissance à ceux du conseil, de »
 » telle manière qu'ils n'aient pas de justes motifs de se plaindre de lui à cet »
 » égard, mais que si (ce que nous ne croyons et n'attendons pas) ceux du »
 » conseil et du pays continuaient leurs levées de troupes et persévéraient »
 » en leurs mauvais desseins, alors lui et mes autres ministres auraient à »
 » veiller à leur sûreté et à la conservation du pays, agissant avec la cir- »
 » conspection, la prudence et la rectitude que requiert une affaire aussi »
 » périlleuse (3). »

(1) ... Lo que yo quiero es que se muestren muy obedientes á los del consejo, que representan mi persona, y tienen el gobierno d'esos Estados.

(2) ... Por buen respecto ha parecido que no combenia responder á su carta.

(3) ... A Sancho de Avila respondo la que irá con esta, que principalmente es en vuestra creencia, afin que de por sí y á parte le digais que yo quedo satisfecho de la buena diligencia con que acudió á la necesidad y peligro que ocurría ; que no dubdo que fué harta parte para detener á los del consejo y pueblo que no procediesen mas desenfrenadamente en lo que habian comenzado, pero que entienda que lo que yo quiero es que se atienda por él y por todos al sosiego y pacificacion d'esos Estados, y que muestre toda submission y obediencia á los del consejo, de tal manera que no tengan justa causa de se quejar d'él en esta parte, mas que si acaso (lo que no creemos ni esperamos) los del dicho consejo y estados pasasen adelante en sus levas y ruines designios, él y los otros ministros míos miren por sí y por la conservacion de lo de ahí, haciéndolo con el tiento, cordura y justificacion que negocio tan peligroso requiere.

Le Roi écrit aussi à Alessandro Gonzaga, à Alonso de Vargas, à Julian Romero, à Francisco de Valdès, à Mondragon et à Montedoca, afin qu'ils se conduisent selon ce que Roda leur déclarera en son nom, et qui sera en conformité de ce qui est dit ci-dessus. — Indépendamment de sa lettre au conseil en général, il écrit en particulier, suivant l'avis de Roda, au duc d'Arshot, ainsi qu'aux comtes de Mansfelt et de Berlaymont, leur témoignant une grande confiance, et les chargeant de tenir la main à ce que le peuple dépose les armes, et les gens de guerre des états soient licenciés. — Il n'a point paru convenable d'écrire à M. de Hèze ni à M. de Bièvres, ni même de les nommer dans la lettre adressée au conseil. — Il l'a paru moins encore d'écrire aux princes voisins : car, outre qu'aucun d'eux ne se remuerait sans réclamer le prix de son concours, cela ferait grand bruit, et l'intention du Roi est d'arranger ce qui arrive aux Pays-Bas, non par la guerre, mais par des moyens civils et pacifiques, et d'assoupir toute espèce d'hostilité et de dissension entre ses ministres et les naturels de ces provinces (1). — Vu l'importance des châteaux d'Anvers, de Gand et de Valenciennes, il va envoyer de l'argent pour en payer les garnisons. — En ce qui touche le duc d'Arshot, Champagney et autres de la même humeur (2), il n'y a, pour le présent, rien à répondre, sinon qu'il faut dissimuler avec eux, et supporter leur condition le mieux possible : quand don Juan sera aux Pays-Bas, l'ordre convenable sera mis à toutes choses. — Il n'y a pas de réponse à faire non plus à la lettre du 29 juin, signée de Roda, d'Alessandro Gonzaga et de don Alonso de Vargas, avec la participation de Julian Romero, que son absence empêcha d'y apposer sa signature ; mais Roda les remerciera de la part du Roi.

Il a vu ce que Roda lui a écrit touchant la vacance des évêchés d'Anvers et de Gand, et les nécessités de l'évêque de Harlem, et ce que l'évêque de Liège lui a fait dire par l'archidiaque de Brabant : il désire que, dans le mémoire que Roda formera pour don Juan, comme il sera dit plus loin, il mentionne ce dernier point, avec son avis sur ce qu'on pourrait faire en faveur de

(1) ... *El fin que yo tengo y se ha de llevar, no es de componer eso por guerra, sino por medios civiles y pacíficos, y que cese y se atage todo genero de hostilidad y disension entre mis ministros y los naturales d'esos Estados.*

(2) ... *Y otros que siguen aquel humor.*